



VILLE DE CHARLEROI

Direction de l'Aménagement et du Développement Urbains
Division de l'Urbanisme et du Permis d'Environnement

N/Réf. : DIV/2011/0040
Agent traitant : Nathalie CHAUFORAUX
Te: 071/86.39.86

Charleroi, le 04/02/2011.



Madame,

Objet : Section de Marcinelle, Rue de la Villette 16- Attestation de conformité urbanistique pour 5 logements (2 au rez de chaussée, 1 au 1^{er} et 2 au 2^{ème}) – Immeuble cadastré 10 ème division section A parcelle 224 F

J'ai l'honneur de vous informer que les 5 logements en question ayant été aménagés entre mars 1998 et octobre 2002 et donc avant le décret du 18/07/2002 modifiant le Code Wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, du patrimoine et de l'Energie, ne nécessitaient pas un permis d'urbanisme du moment qu'il n'avait pas été porté atteinte aux structures portantes, que le volume n'avait pas été augmenté et que l'aspect architectural n'avait pas été modifié.

Avant cette date en effet, l'article 84, § 1^{er}, 5^o stipule : « Nul ne peut, sans un permis d'urbanisme préalable écrit et exprès du Collège des Bourgmestre et Echevins : transformer une construction existante, en ce compris la création d'au moins deux logements, de studios, de flats ou kots, à l'exception des travaux de conservation et d'entretien sans préjudice du 14°; par « transformer » on entend les travaux d'aménagements intérieurs ou extérieurs d'un bâtiment qui portent atteinte à ses structures portantes ou qui impliquent une modification de son volume construit ou de son aspect architectural. ».

En conséquence, j'estime dans le cas qui vous préoccupe qu'un permis d'urbanisme n'est pas nécessaire.

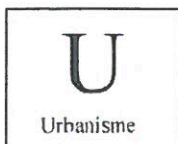
Je vous prie d'agréer, Madame, l'assurance de ma considération distinguée.

Transmis à M. DESUTTER
Mme LAVRY
M. BRUYNINCKX

Le **04 FEV. 2011**

L'Echevin de l'Aménagement et du
Développement urbains,

Eric MASSIN



Service de l'Urbanisme
Responsable du Service : Daniel VANDERAVEROET
Responsable Administratif : Guillaume GRENIER
Echevin de l'Aménagement et du Développement Urbains : E. MASSIN
Maison Communale Annexe, Place J. Destrée 1 - 6060 CHARLEROI

☎ 071/86.39.77
☎ 071/86.39.64
☎ 071/86.39.55

FAX : 071/86.39.63